



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL N° 2017 – 11 DU LUNDI 14 AOUT 2017

relatif à

La décoration et l'éclairage de Noël

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) PREAMBULE

Les traditionnelles fêtes de Noël marquent la fin de l'année, elles rappellent l'événement religieux et contribuent aux rassemblements des familles, amis et proches. Dans ce contexte, les communes et associations organisent des événements divers et les commerçants décorent et animent leurs vitrines. Pour souligner et marquer ces événements festifs, nous nous devons d'organiser la décoration et l'éclairage des rues pour rendre attractif le centre-ville.

2) HISTORIQUE

La majorité des infrastructures existantes datent de plus de 30 ans et ne sont plus attractives. Les ampoules à forte consommation ont été remplacées par des LED dès 2011.

3) CONTEXTE ACTUEL

Les décorations de Noël sont posées à la rue du Bourg, Farel et Jérusalem avec des éléments récents, LED, en 2009. Pour la place de la Gare, également en LED, en 2010. Les rues suivantes sont décorées avec les éléments de base, soit : les rues de la Gare, Margencel, du Midi, Plantour, du Rhône, du Collège, de Chevron, du Grenier et la place du Marché. Sous la gare, seuls les chemins des Lieugex et de la Planchette ont des décorations.

Nous décorons également quelques sapins en ville, sur et sous la gare, ainsi que les deux séquoias au Fahy.

4) DESCRIPTION DU PROJET

Le projet présenté permet de mettre en valeur les entrées de ville, ainsi que le centre. Les deux rues sous gare sont maintenues, la Planchette et des Lieugex. Nous voulons également travailler sur les arbres.

L'offre comprend la fourniture, la livraison, le montage et l'installation, ainsi que le raccordement. Le démontage, la première année, est également compris. Nous pouvons chaque année intégrer de nouvelles décorations. Les installations à la rue Jérusalem et au chemin du Château sont fixes. Elles pourront être enclenchées toute l'année ou selon la nécessité.

Coûts de la mesure :

Après avoir discuté avec quelques fournisseurs, nous avons travaillé avec le service spécialisé de la Romande Energie SA Luminis qui fournit de nombreuses communes vaudoises et valaisannes.

Le coût estimé des travaux se décompose comme suit :

Rues du Bourg et rue Farel	CHF	30 957.95
Rue Jérusalem	CHF	11 529.00
Rue du Midi + Eglise	CHF	15 469.55
Avenues des Glariers et des Ormonts	CHF	27 107.60
Rue de la Gare	CHF	37 085.20
Rue du Collège	CHF	9 838.50
Avenue du Cloître	CHF	25 481.95
Avenue du Chamossaire	CHF	9 981.15
Chemin du Château	CHF	10 274.60
Arbres devant la maison de Commune	CHF	9 738.50
Chemin des Lieugex	CHF	8 227.50
Chemin de la Planchette	CHF	14 052.00
Montant total	CHF	209 743.50
Divers et imprévus	CHF	10 256.50
Montant total HT	CHF	220 000.00
TVA 8 %	CHF	17 600.00
Montant total TTC	CHF	237 600.00

5) MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Cette nouvelle décoration de Noël donnera une autre image de la ville et permettra de renouveler l'offre, selon l'évolution du marché. Cela permettra une meilleure gestion budgétaire de la dépense.

6) PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Il n'y a pas de procédure pour la mise en place de ces décorations. Nous devons obtenir quelques autorisations complémentaires auprès des propriétaires pour la pose de fixation sur les façades.

7) ELEMENTS DE COMPARAISON

De nombreuses villes et villages environnant, dont Montreux, Vevey, Vionnaz, Collombey etc. ont adopté ce principe.

8) DEVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent parfaitement dans le cadre des économies d'énergie que nous devons mettre en place.

9) INCIDENCES FINANCIERES

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntée, au moment voulu, aux meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

Le solde, après encaissement des subventions, sera amorti selon les disponibilités, mais au maximum sur 5 ans.

10) CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2017- 11 du lundi 14 août 2017
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de Fr. 237'600.-- TTC pour la décoration et l'éclairage de Noël
2. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou emprunter, si nécessaire, le montant de Fr. 237'600.-- TTC aux meilleures conditions
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : amortissement de l'investissement selon nos disponibilités, mais au maximum sur 5 ans
4. d'adopter le projet tel que présenté

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

F. Borioz



La Secrétaire :

A. Décaillet

Municipal délégué : M. G. Devaud